NOTE D'INFORMATION

CFG Liquid Bonds

Nature juridique **FCP**

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19059 en date du 26/03/2019.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par M. Youssef BERDAI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

S.A au Capital de 6,000 000 Dh Siège Social: 5/7, R/A - 20 100 CASABLANCA - 20 100 Tél: (212-27) 25 00 50 Fax: (212-22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG Liquid Bonds**

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038002

- Date et référence de l'agrément : **18/01/2019, GP19009**

- Date de création : **02/11/2016**

- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : 01^{er} janvier au 31 décembre

- Apport initial : **2.000.000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1.000.000** Dirhams

Société de gestion : CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca représentée par M. Youssef BERDAI

- Etablissement dépositaire : CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibn Toufail, Quartier

Palmier- Casablanca

- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Bank	Réseau bancaire CFG Bank	0522 488 241
CFG GESTION	Yasmine EL YAKOUBI	0522 488 241

- Commissaire aux comptes : A.SAAIDI& ASSOCIES représentée par Madame
Bahaa Saaidi

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : OCT

- Sensibilité min : **0.5 (Inclus)** - Sensibilité max : **1.1 (Exclu)**

- Indice de référence : CFG BONDS CT calculé et publié par CFG Bank

- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement obligataire à liquidité quotidienne, privilégiant les placements en titres émis ou garantis par l'état (à hauteur de 25% au minimum) ainsi que la dette privée d'émetteurs banques marocaines (à hauteur de 25% au minimum).

Le fonds a également comme objectif de surperformer son indice de référence sur l'horizon de placement recommandé soit entre 3 et 12 mois.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations court terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, en privilégiant les titres émis ou garantis par l'état à hauteur de 25% au minimum ainsi que la dette privée d'émetteurs banques marocaines à hauteur de 25% au minimum, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le fonds ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ».

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

De plus, l'univers d'investissement du fonds est constitué des valeurs mobilières suivantes:

- Titres de créances;
- Obligations;
- Titres d'OPCVM monétaires et obligataires court terme ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur;
- Dépôts à terme.

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions

- Durée de placement recommandée : Entre trois et douze mois
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques ou morales

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 30/12/2016
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Tous les jours ouvrés.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne (tous les jours ouvrés).

Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau distributeur.

Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h heures pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats.

Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 0,5% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 0,5% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - O Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté, simultanément, une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

- Frais de gestion :

 1%. Ils sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1) Frais dépositaire	0.04% HT	
2) Commission AMMC	0.025% HT	
3) Frais Commissaire aux Comptes	20 000 dhs HT annuels	
4) Frais Maroclear (Mensuels)	300,00 dh HT	
5) Frais Maroclear (Trimestriels)	Selon les conditions en vigueur	
6) Prestations de CFG Gestion	Frais de gestion $-(1) - (2) - (3) - (4) - (5)$	